



(11)

EP 2 915 914 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
09.09.2015 Bulletin 2015/37

(51) Int Cl.:
D06F 58/10 (2006.01) **A47L 23/20** (2006.01)
D06F 73/02 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **15305309.5**

(22) Date de dépôt: **27.02.2015**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME

(30) Priorité: **03.03.2014 FR 1451676**

(71) Demandeur: **Soreau, Gilles**
72200 La Fleche (FR)

(72) Inventeur: **Soreau, Gilles**
72200 La Fleche (FR)

(74) Mandataire: **Wagret, Frédéric**
Cabinet Wagret
6, Avenue Daniel Lesueur
75007 Paris (FR)

(54) **Ensemble mobilier pour le stockage et le séchage d'articles vestimentaires et chaussures**

(57) Ensemble mobilier ou installation destinée à entreposer des articles vestimentaires et/ou des chaussures, et pour le séchage de ces derniers, du type comportant, d'une part au moins une enceinte de stockage des articles vestimentaires et/ou chaussures, et d'autre part des moyens de ventilation et circulation d'air chaud ou réchauffé, sur lesdits articles vestimentaires et/ou chaussures, en vue de leur séchage, est caractérisé en ce qu'il comporte un bloc dont l'intérieur forme ladite enceinte

qui incorpore au moins une partie desdits moyens de ventilation et ledit bloc comprenant en outre une surface supérieure destinée aux utilisateurs/utilisatrices, du type banc. Ledit bloc est apte à former une assise ou base sur laquelle est apte à reposer et/ou être fixé au moins un placard, casier ou vestiaire individuel, destiné à recevoir et entreposer des articles vestimentaires et/ou effets personnels d'utilisateur/trice, tandis que le bloc accueille des chaussures.

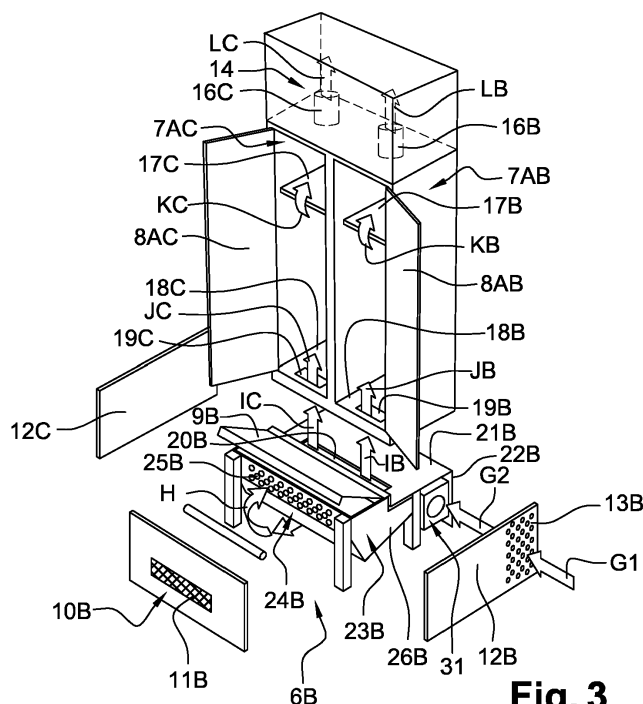


Fig. 3

Description

[0001] La présente invention concerne un ensemble mobilier permettant le stockage, l'entreposage ou le rangement d'articles vestimentaires tels que des vêtements et des chaussures, notamment des bottes, l'ensemble étant destiné à constituer un meuble utilisé dans des collectivités d'ordre professionnel, sportif, associatif, etc.

[0002] De tels ensembles mobiliers comportent de façon usuelle une série de casiers, placards ou enceintes juxtaposés, dénommés « vestiaires ». Chaque vestiaire, fermé par une porte, est destiné à contenir les effets personnels, incluant les vêtements et chaussures, d'un utilisateur/trice. Les vestiaires individuels sont alignés les uns contre les autres en série.

[0003] Dans la plupart des cas, les effets ou articles vestimentaires sont rangés dans les vestiaires, tels quels, et chaque utilisateur dispose d'une clef permettant d'accéder à son propre vestiaire.

[0004] Dans certaines applications, certains domaines ou certains types d'utilisation, les articles vestimentaires, notamment les chaussures, sont humides ou mouillées et il est nécessaire de les sécher.

[0005] De façon usuelle, les vestiaires de rangement ne sont pas destinés à permettre le séchage des articles vestimentaires.

[0006] De façon connue, la seule alternative est :

- soit d'ajouter aux vestiaires déjà en place, une installation spécifique de ventilation et de chauffage pour permettre le séchage des vêtements tels que les chaussures ou bottes de chantier par exemple ;
- soit de concevoir un ensemble vestiaire incluant une installation de chauffage et ventilation.

[0007] Dans les deux cas ci-dessus, ceci conduit à un ensemble encombrant et onéreux.

[0008] Le second cas est illustré par exemple par le brevet français n° 2909105 montrant un ensemble de placards ou vestiaires individuels alignés et dans chacun desquels est prévue une alimentation en air chaud et une évacuation de l'air chaud chargé d'humidité.

[0009] Ce système connu présente des inconvénients :

- Il est complexe de part sa conception, et présente donc un coût élevé puisqu'il est réalisé spécifiquement pour de telles applications où les effets rangés dans chaque vestiaire doivent être séchés ;
- Il est en outre encombrant ;
- De plus, chaque alvéole ou vestiaire individuel présente un volume unique sans distinction des différents effets tels que bottes, vestes, pantalons, etc., ce qui est limitatif en termes de convivialité et de sécurité sanitaire.

[0010] L'encombrement des ensembles connus de vestiaires et installation de séchage, qu'ils soient incor-

porés aux vestiaires ou qu'ils soient conçus à l'origine, est d'autant plus gênant que l'espace ainsi occupé par l'ensemble mobilier, l'est au détriment de l'espace destiné aux utilisateurs/utilisatrices pour s'asseoir (bancs) et/ou déambuler dans la salle de vestiaires.

[0011] La présente invention remédie à cette situation et propose un ensemble mobilier destiné à l'entreposage d'articles vestimentaires, permettant également le séchage d'au moins une partie ou de la totalité de ces derniers, de conception simple et peu onéreuse, et le tout présentant un encombrement réduit sans sacrifier à la convivialité d'utilisation, ni l'efficacité du séchage. L'ensemble mobilier de l'invention présente également l'avantage de s'adapter aux vestiaires déjà existants.

[0012] A cette fin, selon l'invention, l'ensemble mobilier ou installation destinée à entreposer des articles vestimentaires et/ou chaussures, et pour le séchage de ces derniers, du type comportant, d'une part au moins une enceinte de stockage des articles vestimentaires et/ou chaussures, et d'autre part des moyens de ventilation et circulation d'air chaud ou réchauffé, sur lesdits articles vestimentaires et/ou chaussures, en vue de leur séchage, est caractérisé en ce qu'il comporte au moins un bloc dont l'intérieur forme ladite enceinte qui incorpore au moins une partie desdits moyens de ventilation, et ledit bloc comprenant en outre une surface supérieure destinée aux utilisateurs/utilisatrices, du type banc.

[0013] Ainsi, l'ensemble fonctionnel est de type monobloc. Il présente un encombrement réduit et d'occupation volumique optimal, puisque la surface formant banc permet aux utilisateurs de s'asseoir et/ou de poser leur sac ou le pied pour éventuellement enfiler leurs chaussures, tandis que l'enceinte incorpore au moins en partie les moyens de ventilation, ce qui permet d'économiser de l'espace, sans sacrifier l'efficacité de l'opération de séchage des articles vestimentaires disposés à l'intérieur, et de garantir la sécurité des utilisateurs qui ainsi ne sont pas en contact direct avec des éléments électriques.

[0014] Selon une forme préférée de réalisation, ledit bloc est apte à former une assise ou base sur laquelle est apte à reposer et/ou être fixé au moins un placard, casier ou vestiaire individuel, destiné à recevoir et entreposer des articles vestimentaires et/ou chaussures et/ou effets personnels d'utilisateur/trice.

[0015] Les moyens de ventilation comportent des moyens d'aspiration de l'air tempéré du local où se trouve l'ensemble mobilier, tandis que selon une variante, les moyens de ventilation incluent des moyens d'aspiration de l'air extérieur et des moyens de chauffage dudit air aspiré.

[0016] Les moyens de réchauffage ou chauffage de l'air sont associés à un thermomètre et un système de déclenchement, de manière à chauffer l'air provenant du local ou de l'extérieur lorsque celui-ci présente une température inférieure à un seuil donné, par exemple 20°C.

[0017] Des dispositifs de traitement de l'air sont prévus dans l'enceinte du bloc, tels que par exemple des moyens de vaporisation et/ou d'évaporation de produit déodo-

rant, de produit fongicide, bactéricide, etc.

[0018] De préférence, l'enceinte du bloc est apte à recevoir au moins des chaussures telles qu'une paire de chaussures ou de bottes.

[0019] De plus, l'enceinte du bloc inclut des moyens de cloisonnement (permettant une séparation entre l'espace de rangement des chaussures et le volume accueillant le système de chauffage) et aptes à réaliser un passage forcé de l'air chaud ou réchauffé sur lesdites chaussures inclus dans l'espace intérieur dudit bloc, tels que comprenant des orifices traversant.

[0020] L'invention est également relative à un ensemble mobilier comprenant au moins un bloc de l'invention précité et au moins un vestiaire ou casier individuel, en particulier le ou les vestiaires étant agencés au-dessus dudit bloc et/ou reposant sur celui-ci. Par exemple, deux vestiaires formant chacun une alvéole individuelle sont agencés sur un bloc.

[0021] De manière avantageuse, chaque vestiaire ou casier individuel est relié à l'espace intérieur dudit bloc creux pour recevoir l'air chaud ou réchauffé issu de dernier pour permettre le chauffage d'articles vestimentaires disposés à l'intérieur des casiers/vestiaires, tandis que le bloc accueille les chaussures.

[0022] A l'intérieur du bloc est prévu un conduit unique, relié par des orifices à chaque ou chacun des casiers/vestiaires individuels.

[0023] Des moyens d'évacuation de l'air chaud, chargé d'humidité, sont prévus au sommet de chaque vestiaire/casier.

[0024] De préférence, ces moyens d'évacuation présentent un conduit commun, relié auxdites sorties d'évacuation de chaque vestiaire/casier, et ledit conduit étant relié vers l'extérieur ou à un moyen de traitement de l'air chargé d'humidité.

[0025] L'ensemble comporte de préférence deux ou plusieurs casiers/vestiaires individuels contigus.

[0026] L'invention sera bien comprise à la lumière de la description qui suit se rapportant à un exemple illustratif, mais non limitatif, en correspondance avec les dessins annexés dans lesquels :

- La figure 1 est une vue en perspective schématique d'un ensemble mobilier de vestiaire comportant une série de vestiaires individuels alignés, disposés dans un local.
- La figure 2 est une vue partielle de l'ensemble de la figure 1 montrant deux vestiaires contigus et le banc associé.
- La figure 3 est une vue éclatée en perspective de l'ensemble mobilier montré sur la figure 2.
- La figure 4 est une vue schématique en coupe transversale selon un plan vertical de l'ensemble de la figure 2.

- La figure 5 est une vue en perspective éclatée du bloc inférieur dont les parois délimitent la partie inférieure formant banc.

[0027] Les notions de « frontal », « avant », « latéral », « arrière », « supérieure », « inférieure » qualifient la position ou la fonction d'un élément disposé dans l'ensemble mobilier de l'invention en fonctionnement normal.

[0028] En référence à la figure 1, l'invention est décrite au regard d'un ensemble mobilier (ou meuble) 1 représenté en perspective, disposé dans un local délimité par un sol ou plancher 2, un plafond 3, un mur de fond 4 et un mur latéral, dont une partie seulement est montrée.

[0029] Le meuble 1 comporte :

- d'une part au moins un bloc 6 d'assise ou de support et de chauffage selon l'invention, de forme parallélépipédique et reposant sur le sol ou plancher 2 ;
- d'autre part une série de compartiments, casiers ou vestiaires 7, contigus, parallèles, chacun de forme parallélépipédique allongée d'axe vertical, dont une partie d'entre eux porte les références respectives 7A, 7B, 7C, 7D, 7E.

[0030] Chaque vestiaire 7A, 7B, 7C, etc. se décompose en deux sous espaces fermés 7AB, 7AC. Chaque sous espace fermé 7AB, 7AC est apte et destiné à contenir des articles vestimentaires ou effets personnels (non représentés), et est muni d'une porte 8AB, 8AC.

[0031] Par exemple, le premier sous espace fermé 7AB contient des effets propres dits 'de ville' et le second sous espace 7AC contenant le vêtement de travail, de chantier.

[0032] Chaque vestiaire 7 est dit « individuel » en ce qu'il est destiné à contenir les effets d'une personne, qui dispose d'une clé pour ouvrir les portes 8AB et 8AC pour accéder aux sous espaces intérieurs 7AB et 7AC correspondants.

[0033] Les vestiaires contigus 7A, 7B, 7C, etc. (figure 1) sont disposés de manière à reposer sur le bloc 6 d'assise, et à ce qu'ils laissent libres une partie de la face supérieure 9B horizontale du bloc 6. Cette face 9B est destinée à permettre aux utilisateurs/trices par exemple de s'asseoir, poser leurs sacs, poser un pied pour lacer/dé-lacer une chaussure.

[0034] Le bloc 6 de l'invention est destiné à être associé à un ou plusieurs vestiaires 7, de préférence pas plus de quatre. Aussi, pour un meuble 1 d'une certaine longueur, une succession de blocs contigus 6A, 6B, etc., de forme générale parallélépipédique, sont prévus.

[0035] Chaque bloc 6A, 6B comporte :

- une face supérieure respectivement 9A 9B, 9C, etc., horizontale, apte à servir de banc,
- une face frontale verticale 10A, 10B, 10C, etc., chacune munie d'une ouverture 11A, 11B, 11C, etc. (dont le rôle est expliqué ultérieurement),
- deux faces latérales parallèles, dont seule la face

latérale 12 du bloc 6A d'extrémité est visible sur la figure 1. Les blocs 6A, 6B, etc...sont aboutés par leur face latérale.

[0036] La face latérale d'extrémité 12 du bloc d'extrémité 6A comporte en outre une ouverture 13, formé d'une pluralité de trous, et associée à une grille 130, et par où est apte à pénétrer l'air (flèche F) du local, dans ledit bloc d'extrémité 6A, comme expliqué plus loin.

[0037] La figure 2 montre en perspective une partie de l'ensemble mobilier de la figure 1, à savoir un vestiaire 7A par exemple, comprenant deux sous espaces intérieurs 7AB et 7AC, avec leur portes 8AB et 8AC. Le vestiaire 7A repose sur un bloc 6B, les autres vestiaires contigus (7B, 7C, etc.) étant omis pour des raisons de clarté.

[0038] Selon une forme de réalisation, telle que montrée, chaque sous bloc d'assise de la série référencée 6, est associé à un vestiaire 7A de la série référencée 7.

[0039] Sur la partie supérieure des sous espaces intérieurs 7AB et 7AC est disposé un caisson parallélépipédique 14, d'axe horizontal transversal à l'alignement des vestiaires contigus. La face supérieure horizontale 15, commune à tous les vestiaires 7A, 7B, 7C, est traversée par des conduits d'évacuation respectifs 16B, 16C, à savoir un conduit par vestiaire. Chaque conduit de la série 16 relie l'intérieur du vestiaire correspondant à l'intérieur du caisson transversal 14.

[0040] La figure 3 montre en perspective l'ensemble mobilier de la figure 2 en vue éclatée, chaque élément étant montré détaché ou démonté, pour les besoins de la compréhension. Les portes 8AB et 8AC sont montrées ouvertes.

[0041] A l'intérieur de chaque sous espace intérieur 7AB, 7AC d'un vestiaire 7A est prévue une étagère 17B, 17C horizontale (support de cintres) de profondeur inférieure à celle du vestiaire pour laisser le passage d'air (flèches KB, KC).

[0042] De même, le plancher 18B, 18C de chaque sous espace intérieur 7AB, 7AC est pourvu d'une ouverture respectivement 19B, 19C, chacune associée à une grille et disposée en regard d'une ouverture 20B prévue sur la face supérieure 21 B du bloc 6B. Ceci permet le passage d'air (flèches IB, IC) entre d'une part les sous espaces intérieurs respectifs (7AB, 7AC) de chaque vestiaire (7A) et d'autre part du bloc creux 6B.

[0043] La face supérieure 9B du bloc 6B est articulée selon un axe horizontal, transversal à l'alignement des vestiaires, de manière à constituer un couvercle d'accès à l'intérieur du sous bloc 6B.

[0044] Selon la forme de réalisation montrée, il est prévu un couvercle 9B pour un bloc 6B, et donc pour deux vestiaires 7B, 7C contigus.

[0045] Le bloc creux 6B est délimité par les parois latérales 12B et 12 C, la face frontale 10B, la face arrière 22B, tandis que la partie supérieure comprend d'une part le couvercle avant 9B et d'autre part la face supérieure arrière 21B.

[0046] Il est prévu dans le bloc 6B un compartiment

23B destiné à recevoir des articles personnels, vestimentaires, rendus humides ou mouillés par utilisation, et qu'il est nécessaire de sécher. Ces articles peuvent par exemple notamment être des chaussures ou des bottes.

[0047] Le compartiment 23B à chaussures est délimité par les panneaux suivants:

- frontal 24B, rectangulaire, pourvu d'une ouverture 25 B formée d'une multitude de trous ;
- latéraux 26B et 26C de forme générale rectangulaire, avec un épaulement arrière ;
- inférieur 27B ;
- supérieurs, respectivement le couvercle 9B du bloc 6B, et un panneau 28B en forme de L (vu en coupe transversale), dans lequel est prévu l'ouverture 20B mentionnée ci-dessus.

[0048] Le bloc 6B est avantageusement dimensionné de façon à constituer un compartiment à chaussures pour deux paires de chaussures.

[0049] Sur la figure 4, en coupe transversale selon un plan vertical du vestiaire 7B et du bloc 6B, on retrouve les mêmes éléments portant les mêmes références.

[0050] Le compartiment 23B est ainsi de forme et volume adapté à recevoir des chaussures, et notamment des bottes, agencées de manière sensiblement horizontale (légèrement inclinée), la semelle des bottes étant sensiblement verticale et la tige tournée vers l'arrière (figure 4).

[0051] Les panneaux et parois constituant les vestiaires, le bloc et le compartiment intérieur 23 pour chaussures, sont en tout matériau approprié, tel que bois, plastique ou métal.

[0052] Sont associés à chaque bloc creux 6 de l'invention des moyens de ventilation, de séchage, et de chauffage de l'air provenant du local, et plus précisément des moyens aptes à aspirer l'air du local, chauffer celui-ci si nécessaire et le refouler dans chaque bloc et dans chaque vestiaire, et évacuer l'air humide des vestiaires vers l'extérieur du local (ou vers des moyens de déshumidification, non représentés et connus).

[0053] Ces moyens comportent au moins :

1. un ventilateur aspirant l'air vers l'intérieur du bloc 6 ;
2. un moyen de chauffage de l'air, tel qu'une résistance électrique ;
3. un conduit d'évacuation hors des vestiaires, à savoir les conduits 16B et 16C mentionnés précédemment (figure 3) ;
4. un caisson d'évacuation 14 transversal au dessus des vestiaires, dont au moins une extrémité 14A (figure 1) est reliée à l'extérieur du local.

[0054] Les ventilateur et moyen de chauffage sont disposés l'un proche de l'autre, dans un boîtier placé dans le bloc creux 6.

[0055] Ce boîtier peut être disposé selon deux solu-

tions alternatives et/ou cumulatives :

- figures 3, 4 et 5 : boîtier 31 disposé à l'arrière, sous la paroi supérieure 21 B du bloc, et qui contient un ventilateur 34 et une résistance 35 ; le boîtier 31 communique avec le local par l'ouverture 13B latérale (figures 1, 2 et 3), voir flèche F, G1, G2 des figures 1 et 3.
- figures 1, 3, 4 et 5 : boîtier 32 disposé à l'avant du bloc et proche du sol ou plancher, qui contient un ventilateur 36 et une résistance 37 ; le boîtier 32 communique (flèche H des figures 3 et 4) avec l'intérieur du bloc 6B par l'ouverture 11B prévue dans la paroi frontale 10B du bloc 6B.

[0056] La figure 4 montre les deux solutions ensemble, pour des raisons de clarté, étant entendu que ces dernières sont de préférence alternatives.

[0057] Selon la première solution, il est prévu au moins un boîtier 31 (ventilateur et résistance) à l'arrière du bloc (précisément dans le bloc 6B d'extrémité de l'ensemble mobilier), tandis que selon la seconde solution, il est prévu un boîtier 32 (ventilateur et résistance) pour chaque bloc creux de la série de blocs alignés et contigus.

[0058] Les figures 3 et 4 montrent le cheminement de l'air par les flèches suivantes :

- F, G1, G2 : air aspiré depuis le local dans le bloc,
- G3 : air circulant dans le bloc,
- H : air circulant depuis l'intérieur du bloc vers le compartiment 23B à chaussures via le panneau frontal 24B doté de l'ouverture 25B constituée de la multitude de trous,
- IB, IC et JB, JC : air chargé d'humidité prélevée des chaussures et évacué hors du compartiment 23B, vers l'intérieur du vestiaire correspondant 7A ; plus précisément, le flux H se divise en deux flux distincts (respectivement IB-JB et IC-JC) pénétrant chacun dans un sous espace intérieur respectivement 7AB, 7AC du vestiaire.
- KB, KC : air circulant de la partie inférieure de chaque sous espace intérieur 7AB, 7AC, du vestiaire 7A correspondant, vers la partie supérieure de ce dernier (au-dessus des étagères 17B et 17C),
- LB, LC air évacué via les conduits d'évacuation 16B, 16C, vers l'intérieur du caisson supérieur transversal 14, et dans lequel (de manière optionnelle) des moyens d'aspiration complémentaires (non représentés) peuvent être prévus, pour faciliter l'évacuation de l'air humide vers l'extérieur du local ou vers l'extérieur du bâtiment.

[0059] Des moyens de régulation (connus en eux-mêmes et non représentés) peuvent être prévus, de manière à déclencher les moyens de chauffage (résistance électrique) de l'air aspiré par les ventilateurs 34/36, lorsque la température de l'air et/ou le taux d'humidité (mesuré par des thermomètres et sondes connus) est inférieure/supérieure à des seuils respectifs donnés.

re/supérieure à des seuils respectifs donnés.

[0060] En outre, des éléments (connus et non représentés) aptes à délivrer des vapeurs, essences odorantes ou autres, pour réaliser par exemple un traitement bactériologique (avec lampe à ozone), peuvent être prévus sur le cheminement de l'air à l'intérieur du bloc et/ou du vestiaire.

[0061] Enfin, les ventilateurs et les résistances électriques sont dimensionnés de manière à assurer le séchage approprié des articles disposés dans les vestiaires, en fonction des besoins.

Revendications

1. Ensemble mobilier ou installation destinée à entreposer des articles vestimentaires et /ou chaussures, et pour le séchage de ces derniers, du type comportant, d'une part au moins une enceinte de stockage des articles vestimentaires et /ou chaussures, et d'autre part des moyens de ventilation et circulation d'air chaud ou réchauffé, sur lesdits articles vestimentaires et /ou chaussures, en vue de leur séchage, **caractérisé en ce qu'il** comporte au moins un bloc dont l'intérieur forme ladite enceinte qui incorpore au moins une partie desdits moyens de ventilation, et ledit bloc étant apte à former une assise ou base sur laquelle est apte à reposer et/ou être fixé au moins un placard, casier ou vestiaire individuel, destiné à recevoir et entreposer des articles vestimentaires et/ou chaussures et/ou effets personnels d'utilisateur/trice.
2. Ensemble selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'il** comprend une surface supérieure libre horizontale, notamment articulée selon un axe horizontal et transversal à l'alignement des vestiaires, permettant au utilisateurs/trices par exemple de s'asseoir, poser leurs sacs, poser un pied pour lacer/dé-lacer une chaussure.
3. Ensemble selon l'une des revendications 1 ou 2, **caractérisé en ce que** les moyens de ventilation comportent des moyens d'aspiration de l'air tempéré du local où se trouve l'ensemble mobilier, tandis que selon une variante, les moyens de ventilation incluent des moyens d'aspiration de l'air extérieur et des moyens de chauffage dudit air aspiré.
4. Ensemble selon l'une des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** les moyens de réchauffage ou chauffage de l'air sont associés à un thermomètre et un système de déclenchement, de manière à chauffer l'air provenant du local ou de l'extérieur lorsque celui-ci présente une température inférieure à un seuil donné, par exemple 20°C.
5. Ensemble selon l'une des revendications 1 à 4, **ca-**

caractérisé en ce que des dispositifs de traitement de l'air sont prévus dans l'enceinte du bloc, tels que par exemple des moyens de vaporisation et/ou d'évaporation de produit déodorant, de produit fongicide, bactéricide, etc.

5

6. Ensemble selon l'une des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que** l'enceinte du bloc est délimitée par :

10

- un panneau frontal rectangulaire,
- deux panneaux latéraux de forme rectangulaire, avec un épaulement arrière
- un panneau inférieur
- deux panneaux supérieurs respectivement un couvercle et un panneau en forme de L.

15

7. Ensemble selon la revendication 6, **caractérisé en ce que** l'enceinte du bloc inclut des moyens de cloisonnement, permettant une séparation entre l'espace de rangement des chaussures et le volume accueillant le système de chauffage, et aptes à réaliser un passage forcé de l'air chaud ou réchauffé sur lesdites chaussures, tels que comprenant des orifices traversant.

20

25

8. Ensemble mobilier comprenant au moins un bloc selon l'une des revendications 1 à 7, et au moins un vestiaire ou casier individuel, en particulier le ou les vestiaires étant agencés au-dessus dudit bloc et/ou reposant sur celui-ci.

30

9. Ensemble selon l'une des revendications 1 à 8, **caractérisé en ce que** ledit au moins un vestiaire ou casier individuel est relié à l'espace intérieur dudit bloc creux pour recevoir l'air chaud ou réchauffé issu de ce dernier pour permettre le chauffage d'articles vestimentaires disposés à l'intérieur des casiers/vestiaires.

35

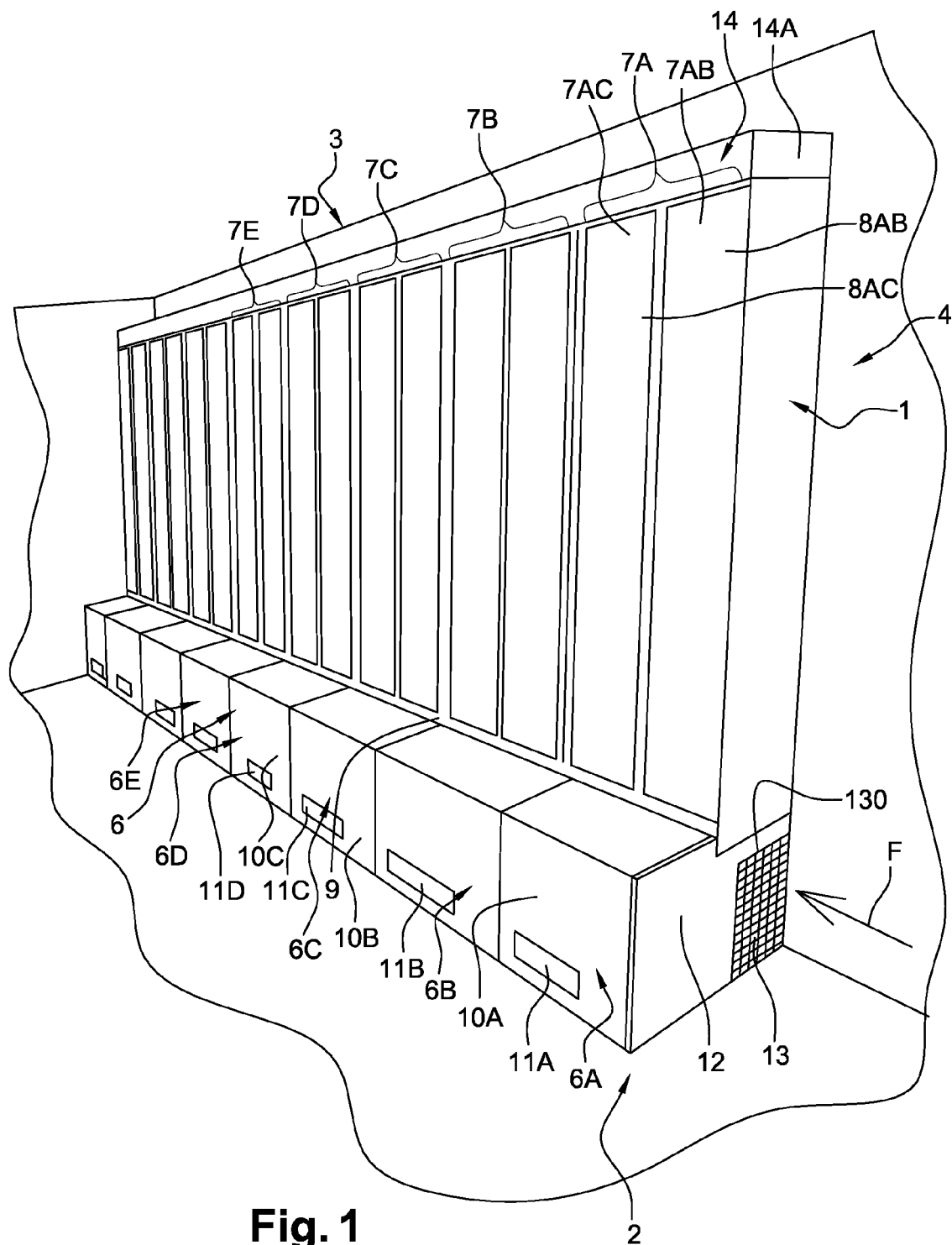
40

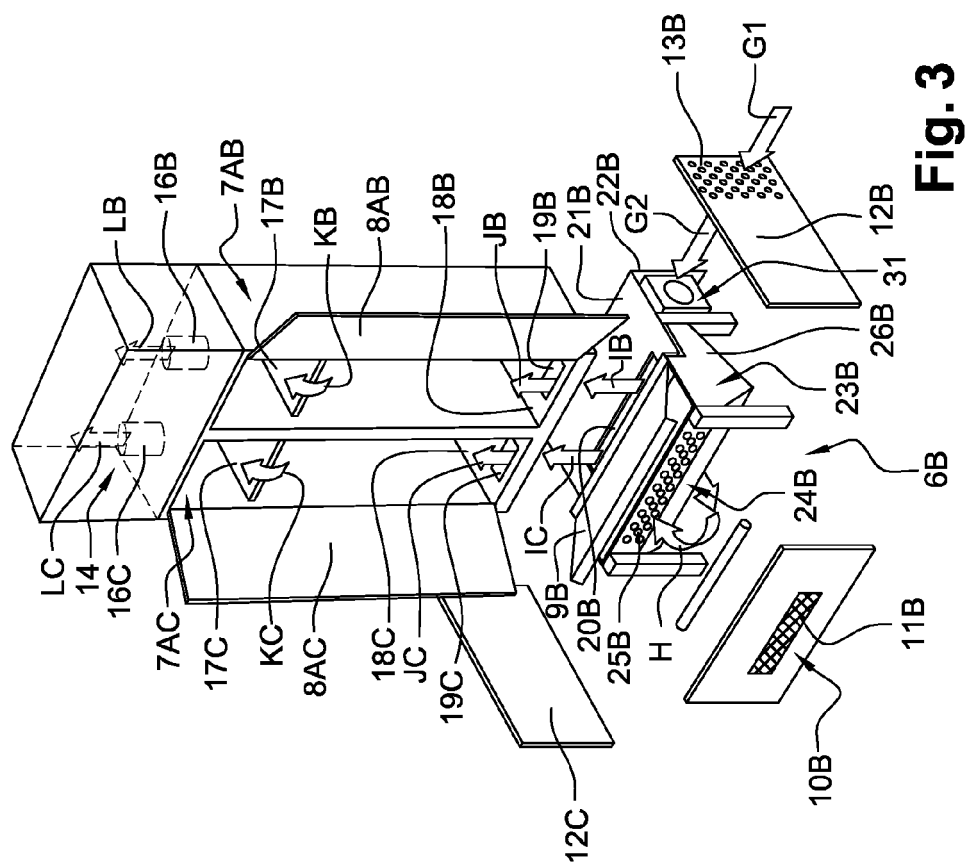
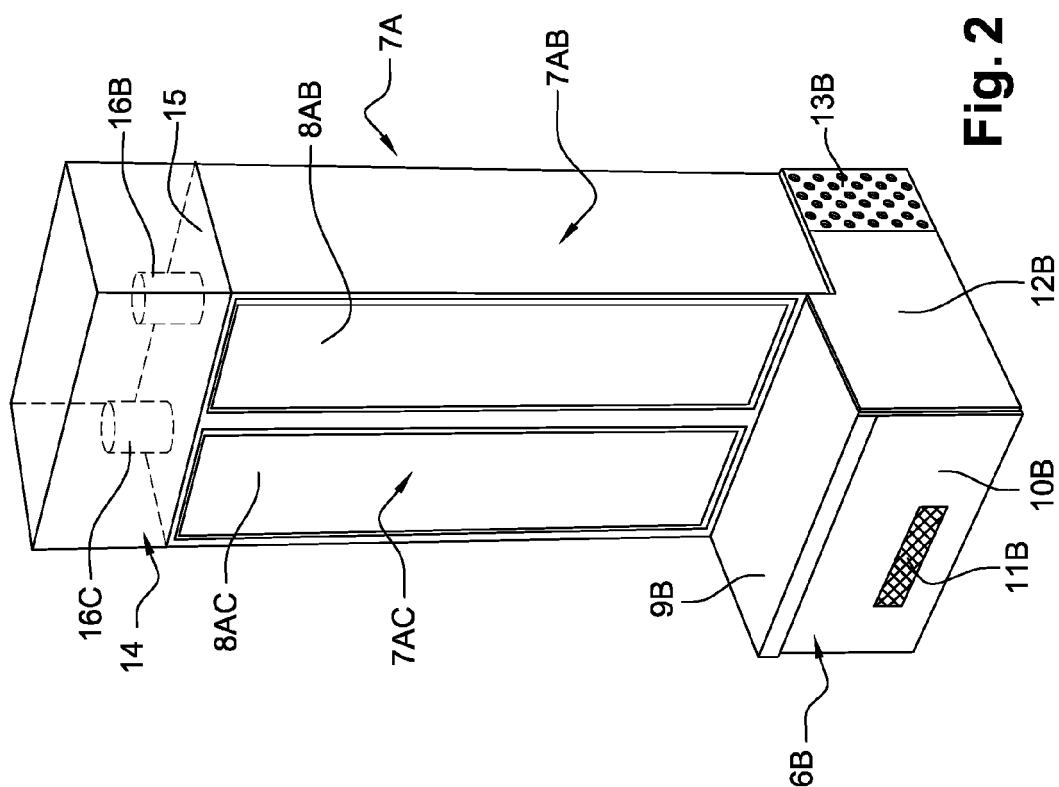
10. Ensemble selon la revendication précédente, **caractérisé en ce qu'**à l'intérieur du bloc est prévu un conduit unique, relié par des orifices à chaque ou chacun des casiers/vestiaires individuels.

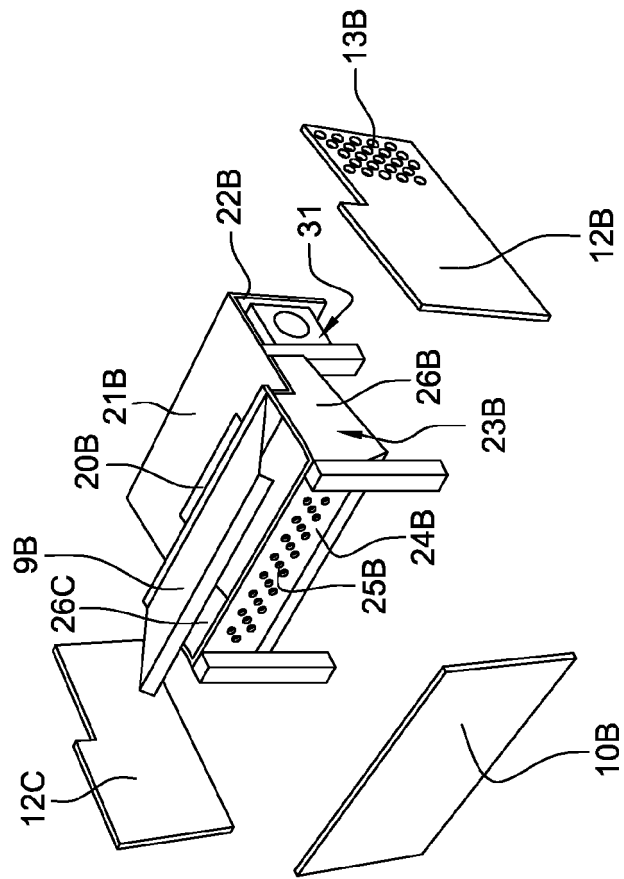
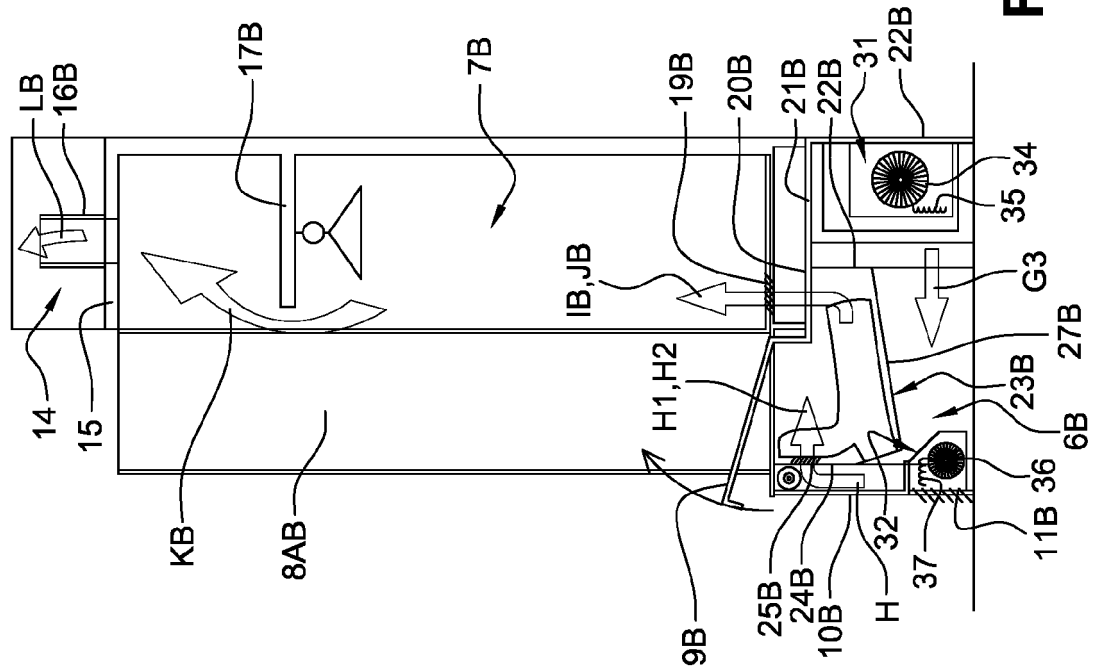
45

50

55









RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 15 30 5309

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	EP 2 642 016 A1 (MOBIKA [FR]) 25 septembre 2013 (2013-09-25) * alinéas [0031] - [0033], [0041], [0048], [0054], [0059]; figures 1,2,5,6 *	1-10	INV. D06F58/10 A47L23/20 D06F73/02
A	EP 0 473 567 A2 (STENITZER MATHIAS [AT]) 4 mars 1992 (1992-03-04) * figure 1 *	1-4,8-10	
A	EP 0 627 519 A1 (DHAEMERS GREGORY L [US]) 7 décembre 1994 (1994-12-07) * colonne 5, ligne 29 - colonne 10, ligne 4; figures 1,4-6 *	1,3,4,6,7,9,10	
A	US 5 152 077 A (LIANG CHAO-JUNG [TW]) 6 octobre 1992 (1992-10-06) * figures 1-5 *	1,3-5,9,10	
A	US 2011/074256 A1 (BOICE WILLIAM D [US]) 31 mars 2011 (2011-03-31) * alinéa [0015]; figures 15,18-20 *	1,3,6,7,9,10	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
A	CN 201 389 008 Y (GUANZHENG YOU) 27 janvier 2010 (2010-01-27) * figures 1,2 *	1,3,4,9,10	D06F A47L
A	US 2005/050762 A1 (HOOD LISA J [US] ET AL) 10 mars 2005 (2005-03-10) * figure 1 *	1,8	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 29 juin 2015	Examineur Kising, Axel
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503.03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 15 30 5309

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

29-06-2015

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 2642016 A1	25-09-2013	EP 2642016 A1	25-09-2013
		FR 2988408 A1	27-09-2013
EP 0473567 A2	04-03-1992	AT 397032 B	25-01-1994
		DE 59107400 D1	28-03-1996
		EP 0473567 A2	04-03-1992
EP 0627519 A1	07-12-1994	CA 2109292 A1	05-12-1994
		EP 0627519 A1	07-12-1994
		US 5369892 A	06-12-1994
		US 5546678 A	20-08-1996
US 5152077 A	06-10-1992	CA 2049529 A1	21-02-1993
		EP 0530414 A1	10-03-1993
		GB 2259356 A	10-03-1993
		US 5152077 A	06-10-1992
US 2011074256 A1	31-03-2011	AUCUN	
CN 201389008 Y	27-01-2010	AUCUN	
US 2005050762 A1	10-03-2005	CA 2472141 A1	18-02-2005
		US 2005050762 A1	10-03-2005

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 2909105 [0008]